
Formation aux métiers de l'enseignement : quel parcours si vous êtes déjà titulaire d'un master ?



Pour l'année scolaire 2015-2016, les lauréats des concours de recrutement déjà titulaires d'un master ou dispensés de titre seront également affectés à mi-temps dans une école, un collège ou un lycée. Ils suivront, en parallèle, au sein de l'ESPE, un parcours de formation tenant compte de leur expérience antérieure et de leurs besoins. Découvrez les spécificités de ce parcours de formation.

La diversité des situations des lauréats ou étudiants en master 2 Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF)

À la rentrée 2015-2016, six types de situations principales conduiront à des parcours de formation classiques ou différenciés, au sein du master MEEF ou d'une formation équivalente.

Lauréat venant de valider le master 1

- | | |
|--|--|
| Fonctionnaire stagiaire en alternance en cours de cursus MEEF, deuxième année de master | <ul style="list-style-type: none">• Suit les UE du S3 et S4, avec un stage en situation de responsabilité à mi-temps |
|--|--|
-

Autres étudiants en deuxième année de master

- | | |
|---|--|
| Étudiant en cours de cursus MEEF (2ème année de master), se destinant au métier de professeur ou CPE et re-préparant le concours | <ul style="list-style-type: none">• Suit les UE du S3 et S4, avec un stage professionnel de pratique accompagnée, mais en parallèle prépare à nouveau le concours avec des enseignements d'approfondissement |
| Étudiant en cours de cursus MEEF (2ème année de master), se destinant à des métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation autres que les métiers de l'éducation nationale | <ul style="list-style-type: none">• Suit les UE du S3 et S4, avec un stage professionnel dans un contexte éventuellement autre qu'une école ou EPLE |
-

Lauréats ayant déjà validé la contrainte de diplomation au niveau master ou en étant dispensés

Fonctionnaire stagiaire déjà titulaire d'un Master	<ul style="list-style-type: none">• Suit un parcours de formation qui prend appui sur les enseignements du Master MEEF, avec un stage en situation de responsabilité à ½ temps
Fonctionnaire stagiaire titulaire d'un Master MEEF	<ul style="list-style-type: none">• Suit un parcours de formation avec un stage en situation de responsabilité à ½ temps
Fonctionnaire stagiaire dispensé du grade de Master	<ul style="list-style-type: none">• Suit un parcours de formation avec un stage en situation de responsabilité à ½ temps On notera la situation particulière des lauréats en alternance, CAPET/PLP

- Les fonctionnaires stagiaires justifiant d'une expérience significative d'enseignement, ou dans des fonctions d'éducation, et remplissant les conditions de diplôme suivent un parcours de formation adapté, avec un stage en situation de responsabilité à temps plein dont les modalités sont définies par l'académie.
- Les personnels détachés dans les corps de personnels enseignants et d'éducation de l'enseignement public bénéficient également d'un parcours de formation adapté.

Le cas des lauréats ayant déjà validé la contrainte de diplomation au niveau master ou en étant dispensés présente les trois particularités suivantes :

- ils sont en situation de fonctionnaires stagiaires alternants ;
- ils sont en responsabilité dans une école ou en établissement pour la première fois ;
- ils sont en formation au sein d'un parcours de formation adapté, celui-ci étant nécessairement de nature différente selon qu'ils aient obtenu un Master MEEF ou un autre Master ou qu'ils en soient dispensés.

Ces fonctionnaires stagiaires alternants ont l'obligation de suivre un parcours de formation adapté à leur situation et à leur formation initiale. Dans tous les cas, ce parcours de formation doit être adapté aux besoins de formation et de compétences en lien étroit avec le stage en responsabilité.

Il est indispensable que :

- le fonctionnaire stagiaire soit inscrit au sein de l'ESPE, quel que soit le parcours adapté qu'il devra suivre ;

- son entrée dans le métier s'appuie sur une formation par alternance lui permettant de finaliser l'acquisition des compétences professionnelles attendues, dans un lien étroit entre situation en responsabilité et formation universitaire par alternance.

► LES CONTENUS DES PARCOURS DE FORMATION

Les parcours de formation adaptés :

- permettent d'établir un lien étroit avec le temps d'alternance en situation de responsabilité ;
- sont conçus en fonction des attendus du référentiel de compétences professionnelles et de l'outil d'accompagnement qui précisent deux degrés de maîtrise des compétences observables en situation et attendus à l'entrée dans le métier ;
- permettent au fonctionnaire stagiaire de se placer comme acteur de sa formation, dans une disposition de formation tout au long de la vie.

Les contenus de formations permettront de bénéficier de trois sources possibles :

1. Les enseignements au sein de l'offre de formation MEEF

Il s'agit des Unités d'Enseignement, liées aux compétences restant à acquérir durant les semestres de Master MEEF. Tout enseignant ou personnel d'éducation débutant doit avoir validé ces unités d'enseignements ou bien en avoir obtenu l'équivalence. C'est le niveau 1 de la formation initiale.

2. Les dispositifs de formation liée à l'alternance

Tout lauréat du concours se retrouvant pour la première fois en responsabilité devant une classe, quel que soit son cursus antérieur, doit suivre et valider les enseignements liés à cette alternance. Dans ce cadre,

- il bénéficie de l'accompagnement des équipes pédagogiques et des chefs d'établissement pour la mise en œuvre de son tutorat. L'établissement est, en ce sens, un lieu de formation pour le fonctionnaire stagiaire ;
- il suit les enseignements spécifiques de soutien ;
- il produit un travail scientifique, de nature réflexive.

Ce travail scientifique, de nature réflexive, repose sur une situation pédagogique ou éducative mise en œuvre en responsabilité et les pratiques professionnelles qui y sont liées. Chaque fois que possible, ce travail doit s'appuyer sur des projets collectifs et innovants.

3. Les enseignements d'approfondissement, construits à partir d'une offre de formation en ESPE ou bien du plan académique de formation revu ou encore d'autres dispositifs de formation plus spécifiques

Cette offre de formation peut reposer sur des modules spécifiques au sein d'un diplôme d'université ou d'autres masters concernés par la formation des professeurs ou personnels d'éducation ou encore au sein du Plan académique de formation ou d'autres dispositifs (magister, conférences pédagogiques, formations hybrides...).

L'offre de formation doit permettre au fonctionnaire stagiaire :

- d'élargir sa formation par rapport aux grands enjeux de la refondation de l'École et/ou la prise en charge des élèves à besoins éducatifs spécifiques, la pédagogie à l'ère du numérique, l'innovation pédagogique, la pédagogie inversée, les apprentissages linguistiques, par exemple ;
- de renforcer ses compétences par rapport à de nouveaux contextes d'exercice du métier ou par rapport à des priorités académiques : autres cycles, éducation prioritaire, climat scolaire, coéducation et relations aux familles, laïcité... Cela doit permettre à tous de renforcer les connaissances et compétences d'analyse dans le champ des didactiques disciplinaires et en particulier aux Professeurs des Ecoles, d'acquérir les compétences liées à la polyvalence ;
- de participer à la mise en œuvre d'un projet, d'une expérimentation ou d'une démarche innovante, réalisés dans le cadre d'une activité de recherche ou bien mis en place avec le concours d'un partenaire.

espe École supérieure
du professorat
et de l'éducation

MÉTIERS DE L'ENSEIGNEMENT,
DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION



Quelle ESPE
pour vous former ?
> trouver-mon-espe.fr



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE, DE
L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR ET DE
LA RECHERCHE